

LE RECOUVREMENT AMIABLE EULER HERMES

Fiche Expertise

DECEMBRE 2018



Qu'est-ce que le recouvrement amiable ?



Le recouvrement amiable vise à obtenir le règlement d'une créance impayée auprès d'un client débiteur, évitant ainsi de recourir aux tribunaux, que votre créance soit garantie ou non garantie.

Vous avez fait votre demande d'intervention contentieuse en ligne via EOLIS (ou par courrier).

Que se passe-t-il ensuite ?

- ↳ **Envoi d'un accusé réception** pour vous confirmer la prise en charge de votre créance et vous communiquer les coordonnées de l'agence de recouvrement en charge de votre dossier.
- ↳ **Intervention immédiate** auprès de votre client avec un traitement personnalisé selon la situation du débiteur.
- ↳ **Retour d'informations** sur l'avancement de nos démarches à chaque étape clé du dossier.

Une question ? Consultez le suivi de vos dossiers via vos services en ligne EOLIS <http://www.eulerhermes.fr/eolis>, rubrique *La gestion de mes impayés > Dossiers contentieux*

Les outils de la phase amiable



Sollicitez-nous dès connaissance de l'impayé : plus une créance est confiée tôt, plus elle a de chance d'être récupérée !

Mise en demeure	→ Mise en demeure adressée à votre débiteur : préalable pour identifier Euler Hermes comme unique interlocuteur et acter le début de nos démarches
Négociations	→ Appels téléphoniques : entretiens menés par le juriste contentieux en charge du dossier pour obtenir des informations sur la situation du débiteur, les raisons du non-paiement de la créance... → Visites domiciliaires aux adresses connues du débiteur pour obtenir le paiement en main propre, effectuer une analyse approfondie de l'entreprise et/ou négocier directement avec le dirigeant → Gestion de moratoires : négociation des délais de paiement, application des intérêts de retard, suivi du respect des échéanciers mis en place
Gestion des litiges	→ Traitement des litiges : la capacité à trouver des solutions, tout en préservant vos relations commerciales.

Après réalisation des premières actions amiables, nous établissons rapidement un diagnostic et prenons une décision de gestion : continuer à l'amiable (par exemple, si échéancier de paiement mis en place) ou poursuivre au judiciaire.

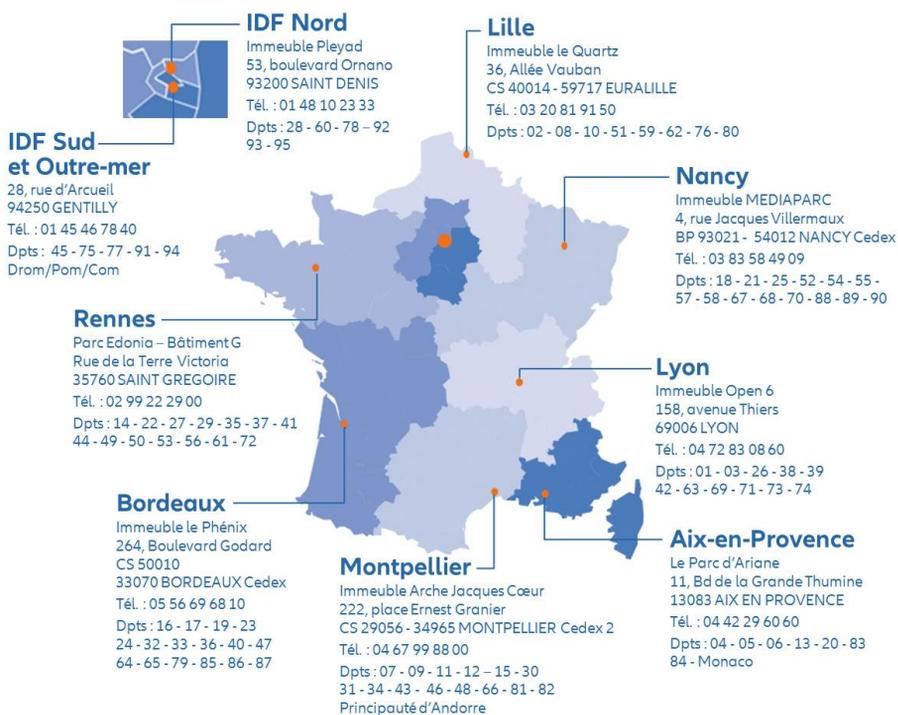
LES + EULER HERMES

- > **Une présence terrain** au plus près des débiteurs
- > **Une réactivité** dans les actions menées
- > **Une prestation globale**, prise en charge de votre recouvrement à l'amiable ou au judiciaire, tant pour vos créances garanties que pour vos créances non garanties
- > **Vos relations commerciales préservées**, un point auquel nous veillons particulièrement.

- > **Des équipes rompues aux techniques de négociation**, avec une connaissance approfondie des secteurs d'activité et de la réglementation des différentes professions
- > **L'intervention de négociateurs**, jouant le rôle de médiateurs pour débloquer les situations
- > Chez Euler Hermes Recouvrement France, **92% des dossiers sont résolus à l'amiable.**



- Filiale Euler Hermes
- Partenariat Euler Hermes



En savoir + sur le recouvrement EH

- RDV sur votre site www.monespaceEH.fr
rubrique *Gérez votre contrat/Recouvrement*

- RDV sur notre application mobile **EH Collections App** pour accéder à nos analyses sur les pratiques de recouvrement des créances impayées dans le monde



Une question ?

- Echangez en temps réel via EOLIS : <http://www.eulerhermes.fr/eolis>, rubrique *La gestion de mes impayés > Dossiers contentieux*
- Contactez l'agence en charge de votre dossier